



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/64
25 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

PROPOSITION DE PROJET : SWAZILAND

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Swaziland

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD, PNUE (principal)	63 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2015	1,0 (tonnes PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,0				1,0

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	7,3	Point de départ des réductions globales durables :	7,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,19	Restante :	1,11

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,4	0	0	0,2	0,6
	Financement (\$ US)	56 500	0	0	33 900	90 400

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	7,3	7,3	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	4,8	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	7,3	7,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,1	s.o.	
Financement accordé (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	667 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667 948	
		Coûts d'appui	50 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 096
	PNUE	Coûts de projet	75 000	0	55 000	0	0	50 000	0	0	30 000	0	0	210 000
		Coûts d'appui	9 750	0	7 150	0	0	6 500	0	0	3 900	0	0	27 300
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		742 948	0	55 000	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	797 948	
	Coûts d'appui		59 846	0	7 150	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	66 996
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts de projet							50 000					50 000	
	Coûts d'appui							6 500					0	6 500

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

Au nom du gouvernement du Swaziland, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 77^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH)¹ d'un montant de 50 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$ US pour le PNUE seulement. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017 à 2018.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

1. Le gouvernement du Swaziland a indiqué une consommation de 1,02 tonne PAO de HCFC en 2015, qui est inférieure à l'objectif de l'entente avec le Comité exécutif de 1,53 tonne PAO. La consommation de HCFC pour 2011-2015 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Swaziland (donnée de l'article 7, 2011-2015)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-141b	19,82	22,18	0	0	0	50,4
HCFC-22	17,45	23,64	21,45	26,73	18,55	31,4
Sous-total (tonnes métriques)	37,27	45,82	21,45	26,73	18,55	81,7
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	**	**	32,82	2,36	0,00	22,2***
Tonnes PAO						
HCFC-141b	2,18	2,44	0	0	0	5,6
HCFC-22	0,96	1,30	1,18	1,47	1,02	1,7
Sous-total (tonnes PAO)	3,14	3,74	1,18	1,47	1,02	7,3
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	**	**	3,61	0,26	0	2,44***

*Données du rapport de la mise en œuvre du programme du pays

**La consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés conformément aux rapports du programme du pays pour 2011 et 2012 est enregistrée comme étant la consommation de HCFC-141b en vrac en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

***Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

2. Le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés a été consommé par une entreprise fabricant de l'équipement de réfrigération domestique et commercial jusqu'en 2014. La conversion de l'entreprise vers le cyclopentane a été achevée en 2015.

3. La consommation de HCFC-22 du pays a diminué depuis la mise en place de la consommation de base des HCFC en raison de contrôles de la consommation et de la formation de techniciens d'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation dispensée jusqu'à maintenant. La consommation en 2012 et en 2014 était plus élevée, car des importateurs ont introduit plus de HCFC-22 dans le pays avant le gel de 2013, et a connu une baisse de 10 % en 2015.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Swaziland a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2015, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

¹ Conformément à la lettre de l'Autorité environnementale du Swaziland, datée du 3 octobre 2016, au PNUE.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le Swaziland a promulgué ses règlements sur les PAO en 2003 qui, entre autres choses, contrôlent l'importation et l'exportation de PAO et d'équipements à base de PAO, et qui servent de systèmes de permis et de quota pour tous les importateurs de PAO. Les règlements sur les PAO modifiés en 2010-2011 ont un calendrier d'élimination pour tous les PAO et servent de registre de tous les intervenants ayant à faire aux PAO, y compris des techniciens en réfrigération et des importateurs.

Projet Palfridge

6. Le projet Palfridge fut approuvé à la 63^e réunion pour la conversion de leurs opérations de fabrication de mousse dans la production d'équipement de réfrigération domestique et commercial du HCFC-141b au cyclopentane. Ce projet a été achevé en novembre 2015, aboutissant à l'élimination de 5,6 tonnes PAO de HCFC-141b. La consommation de HCFC-141b pour l'année 2015 est nulle et aucun quota pour le HCFC-141b n'a été émis pour 2016.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Trois ateliers de formation pour 40 agents des douanes sur le suivi et l'application de la politique et des règlements sur les PAO ont été dispensés. Le directeur du département de formation douanière a examiné et actualisé les programmes de formation douanière afin d'incorporer des modules sur les PAO;
- (b) Deux autres ateliers de formation sur le secteur de la réfrigération et de la climatisation ont été offerts à 74 techniciens sur les bonnes pratiques et la manipulation sécuritaire des réfrigérants inflammables. Dix trousseaux à outils (p. ex., pompes à vide, détecteurs de fuites, trousse de recyclage et unités de récupération mobiles) ont été achetées afin de consolider la capacité des centres de service à des rétrofits d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HCFC-22, ainsi que pour la régénération de HCFC-22; et
- (c) Deux ateliers ont été organisés pour 30 décideurs, y compris des membres du comité parlementaire sur l'environnement, le directeur du ministère du Commerce, du ministère de l'Agriculture, du ministère des Finances, un représentant de l'université, le commissaire des douanes et des membres du comité de l'association en matière de réfrigération et de climatisation, afin de diffuser la réglementation sur les PAO et de promouvoir la mise en œuvre et l'application des règlements révisés sur les PAO; et deux rencontres d'importateurs ont été tenues sur l'allocation de quotas, et une sensibilisation sur les objectifs de réduction des HCFC.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

8. Le comité directeur sur l'ozone comprenant l'Unité nationale pour l'ozone, représentant des ministères gouvernementaux, des industries, des instituts de recherche et des centres de formation pertinents suit le niveau d'efficacité des projets visant à éliminer les HCFC.

9. Un consultant a été recruté dans le but d'aider l'Unité nationale pour l'ozone dans le suivi de la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH, y compris la collecte de données.

Taux de décaissement du financement

10. En septembre 2016, sur le montant total de 797 948 \$ US approuvé jusqu'à maintenant, 767 920 \$ US ont été déboursés (100 000 \$ US pour le PNUE et 667 920 \$ US pour le PNUD). Le solde de 30 028 \$ US sera décaissé en 2017 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Swaziland (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total global approuvé :	
	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé
PNUE	75 000	55 000	55 000	45 000	130 000	100 000
PNUD	667 948	667 920	0	0	667 948	667 920
Total	742 948	722 920	55 000	45 000	797 948	767 920
Taux de décaissement	97,3		81,8		96,0	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre par le PNUD :

- (a) Trois ateliers visant à former 45 agents des douanes sur le suivi, le contrôle et l'identification de HCFC et d'équipements à base de HCFC, et achat de deux identificateurs de réfrigérants (20 000 \$ US);
- (b) Trois autres ateliers visant à former 60 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques et la manipulation sécuritaire des réfrigérants pendant l'installation, l'entretien et le démantèlement d'équipements de réfrigération et de climatisation, particulièrement ceux devant manipuler des réfrigérants inflammables; un atelier/séminaire sur les innovations technologiques du secteur de la réfrigération et de la climatisation en collaboration avec l'association en matière de réfrigération et de climatisation pour 60 techniciens (20 000 \$ US); et
- (c) La gestion du projet et le suivi de la mise en œuvre du PGEH (10 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

12. Le gouvernement a établi un quota d'importation de 1,38 tonnes PAO pour 2016 et l'a alloué à vingt importateurs.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

13. Le PNUD a indiqué que le gouvernement du Swaziland mène des programmes de formation qui couvrent les bonnes pratiques d'entretien et l'adoption durable de réfrigérants autres que les HCFC.

14. Bien que la modernisation de climatiseurs à l'aide de réfrigérants inflammables n'est pas encouragée dans le pays, des programmes de formation pour techniciens d'entretien couvrent des aspects sécuritaires de la modernisation d'équipements à base de HCFC-22 à l'aide de réfrigérants inflammables. Advenant l'entreprise d'une telle modernisation, les techniciens d'entretien pourront travailler en toute

connaissance de cause. Actuellement, le gouvernement n'a pas encore banni ces modernisations, et il est pleinement conscient du besoin d'assurer une opération et un entretien sécuritaire de l'équipement de réfrigération et de climatisation utilisant des réfrigérants inflammables. Par le biais de la sensibilisation et de la formation, le gouvernement s'assure qu'il existe des garanties pour des pratiques sécuritaires d'opération et d'entretien pour les techniciens d'entretien utilisant des réfrigérants inflammables.

Conclusion

15. La consommation de HCFC en 2015 du Swaziland de 1,02 tonnes PAO était 33 % plus basse que l'objectif de 1,53 tonnes PAO pour cette année. Ce résultat a été atteint par l'entremise d'un système de permis opérationnels et de quota pour les HCFC en place, appuyé par la formation d'agents des douanes sur l'application et les techniciens qui ont été formés sur les bonnes pratiques et la distribution d'équipements qui avaient solidifié l'infrastructure des instituts techniques. Le décaissement de fonds approuvé en vertu de la deuxième tranche représente 81,8 % du financement approuvé.

RECOMMANDATIONS

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination du HCFC (PGEH) pour le Swaziland, et recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche du PGEH pour le Swaziland, ainsi que le plan de mise en œuvre de 2017-2018 pour la tranche correspondante et les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si le Swaziland décidait de procéder à des remplacements et entretiens connexes de réfrigérants inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation originalement désignés pour des substances ininflammables, elle le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques connexes, et uniquement en vertu des normes et protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	50 000	6 500	PNUE